

[Accueil \(https://lameuse.sudinfo.be\)](https://lameuse.sudinfo.be) >

[PROVINCE DE NAMUR \(/243/sections/province-de-namur\)](/243/sections/province-de-namur)

# Centrale à enrobés: recours du promoteur contre la décision de la commune d'Assesse



La centrale telle qu'imaginée par Les Enrobés Namurois est encore loin de voir le jour. - D.R.

Par Kevin Colard

| Publié le 11/08/2021 à 13:53

Un recours a été déposé par Les Enrobés Namurois suite à la décision de la commune d'Assesse de refuser la suppression d'un sentier communal, nécessaire pour l'avancée du projet de centrale à enrobés sur le territoire de Sart-Bernard. Les porteurs du projet justifient les raisons de ce recours.

La suite, prévisible, du dossier concernant le projet de centrale à enrobés à Sart-Bernard (Assesse), le long de la N4, s'est déroulée presque comme attendu avec la décision des Enrobés Namurois, les porteurs du projet, d'introduire un recours contre la décision communale du mois de juillet.

Lors du conseil communal du 19 juillet dernier, la commune d'Assesse avait pris la décision de refuser la suppression d'un sentier communal qui traverse le Bois Robiet, là où est envisagée la centrale. Une étape nécessaire

pour la poursuite du projet, qui se retrouvait donc bloqué. Nonet et Sotraplant, les deux entreprises regroupées dans le projet des Enrobés Namurois, avaient l'occasion de déposer un recours auprès de l'administration wallonne, ce qui est donc désormais fait.

« Nous avons analysé les arguments de la commune suite à sa décision et nous trouvons qu'il n'y a pas vraiment de surprise », explique Aurélien Nonet, l'un des porteurs du projet. « Elle oppose quelques arguments pour refuser de faire coller la réalité du terrain à la réalité administrative. Le recours est donc pour nous une demande légitime. »



Le Bois Robiet où doit s'implanter la centrale à enrobés. - V.L.



Aurélien Nonet entre dans les détails : « La commune évoque un sentier dans les bois, mais qui ne correspond pas au chemin dont on demande la suppression. Elle considère aussi que la suppression empêche l'accès à une source chaude, nous ne sommes pas d'accord non plus, et nous avons bien indiqué durant nos réunions que nous pouvions prévoir des aménagements. La commune dit aussi que le projet l'empêche de construire un zoning sur le terrain, et nous ne voyons pas en quoi la suppression du chemin mettrait en

péril cela. Nous comprenons bien la position de la commune de vouloir peser autant que possible contre notre projet, mais sur la demande de suppression du sentier, ça ne tient pas. »

## **Décision d'ici septembre ?**

Les Enrobés Namurois attendent désormais une décision suite à l'introduction de ce recours. Selon Aurélien Nonet, elle devrait être émise début septembre. « La DGO4, pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme, va vérifier la complétude du dossier et éventuellement demander des pièces complémentaires. J'ai cru comprendre que le délai est assez court pour ce genre de recours. La décision pourrait tomber plus tôt ou plus tard, je n'ai pas d'informations sur la durée maximale. En tout cas, nous sommes confiants pour la suite au vu des arguments de la commune qui nous ont surpris. »

Quelle est désormais la suite ? « Si la décision de la commune est validée par l'administration, la demande de permis pour le projet est clôturée. Par contre, si la décision va dans notre sens, l'étude du dossier reprendra son cours. Il est pour le moment suspendu », conclut Aurélien Nonet.

Kevin Colard

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :[Assesse \(prov. de Namur\) \(/2304/locations/assesse-prov-de-namur\)](#)**

## **Notre sélection vidéo**